



Protocole de reprise des activités au sein du Club Canin Chalonnois suite à la crise du COVID 19

Ce protocole s'applique aux séances d'éducation du samedi après-midi ainsi qu'aux séances agility et obéissance conformément aux programmations habituelles.

Tous les adhérents sont les bienvenus dans le respect des gestes barrière et doivent venir seuls avec leur chien.

Un cahier de présence sera rempli à chaque séance.

Le public n'est pas admis lors des séances ou entraînements.

Les conducteurs doivent porter un masque pendant les séances d'éducation ou d'entraînement.

Le club mettra du gel hydro-alcoolique à disposition de tous.

Les mesures de distanciations sociales et en particulier la distance minimale de 2m entre les personnes doivent être respectées en permanence dans l'enceinte du club et aux alentours.

En outre, un maximum de 9 conducteurs et 1 éducateur sur chaque terrain est possible, il n'y aura pas de pose au milieu de la séance.

L'entrée du club-house, y compris les toilettes, sont condamnés jusqu'à nouvel ordre.

Dès la fin des cours les adhérents devront rejoindre leur véhicule et ne pas stagner sur les parkings.

Chaque adhérent s'engage à respecter les consignes ci-dessus.

Le Président

Bruno FACHAUX